



Montpellier, le 6 mai 2016

A l'attention de Mesdames et Messieurs les député-e-s
PS et EELV de l'Hérault

Madame la députée, Monsieur le député,

Le débat sur la loi El Khomri a été ouvert à l'Assemblée Nationale le 3 mai. Ce projet de loi suscite depuis sa première version une opposition vive qui nous a amené à construire avec la jeunesse de nombreuses actions de mobilisation depuis le mois de février. Malgré toutes les campagnes de désinformation menées à l'encontre de notre mouvement et de la CGT en particulier, cette loi recueille un avis négatif de la part d'une majorité de la population, de la jeunesse et des salarié-es.

Le texte a été modifié, et on nous dit qu'il serait aujourd'hui acceptable. Nous développons ici plusieurs arguments qui démontrent que cette affirmation est fautive et expliquent pourquoi nous exigeons toujours le retrait du texte. La CGT porte un très grand nombre de propositions, loin de la caricature véhiculée ces derniers temps.

Le texte que vous êtes amenés à débattre et à discuter, a été rédigé sans la consultation nécessaire des organisations syndicales, alors que le dialogue social était un engagement du Président de la République.

Pris en faute, le gouvernement a cherché à diviser le mouvement syndical à la plus grande joie d'un MEDEF couvert de cadeaux depuis le début du mandat. Un MEDEF qui ne peut que se réjouir de voir une majorité de gauche vaciller sur des principes idéologiques fondamentaux, et reprendre parfois au mot près le programme de la droite.

Le concept fondateur du texte de la loi « travail » repose sur l'idée qu'en retirant des dispositifs de protection aux salariés, ce que nos employeurs appellent des « lourdeurs », nous créerions « mécaniquement » des emplois. Le code du travail, les conventions collectives, nos « conquits sociaux » seraient un frein à l'embauche. Le patronat vivrait terrorisé par le code du travail et la prud'homie. On nous parle de TPE et de PME à l'envie mais ce sont bien les grands lobbys financiers qui sont à la manœuvre.

Plusieurs lois ont déjà réduit les droits des salariés et de leurs représentants, le chômage de masse n'a fait que s'amplifier, la précarité et la pauvreté augmenter. Notre département souffre d'une crise sociale majeure qui appelle à un changement radical de politique, et la mise en place d'un plan d'urgence pour que les héraultais-es puissent vivre et travailler dignement.

Qui peut soutenir que les employeurs sont empêchés de licencier quand par exemple, plus de 700 ruptures conventionnelles sont signées chaque mois dans l'Hérault ? Ces ruptures conventionnelles sont dans leur grande majorité des licenciements déguisés, elles se font à la demande des employeurs dans la très grande majorité des cas, et lorsque les salariés qui nous contactent, demandent une rupture conventionnelle, c'est que la vie à l'entreprise est

rendue impossible, qu'ils sont poussés vers la sortie. La DARES le confirme dans ses rapports.

Qui peut soutenir que les licenciements sont impossibles quand notre département continue à perdre des emplois industriels, détruits par la recherche de profits sans fin, et je vous rappelle ici au sort des salariés des entreprises Schneider, IBM, SANOFI et tant d'autres...

Ce qui pèse aujourd'hui sur l'emploi, c'est le choix de favoriser les dividendes pour les actionnaires, plutôt que les salaires et l'investissement. Ce manque d'investissement et le manque de fonds consacrés à la recherche et à la formation sont les véritables freins à la compétitivité des entreprises. Le blocage des salaires et la casse de la sécurité sociale amputent gravement le pouvoir d'achat. D'autant que l'imposition connaît avec ce gouvernement un taux record, et que l'effort est supporté par les salarié-e-s et les retraité-e-s, au profit des entreprises.

La recherche de profits toujours plus grands échappant à la cotisation sociale et à l'imposition a été confirmée par la Cour des comptes : la fraude sociale patronale *«a doublé en 8 ans pour atteindre 20 à 25 milliards d'euros par an. Soit deux fois le déficit annuel de la sécurité sociale»*. L'affaire récente des **Panamas Papers** a confirmé la **fraude et l'évasion fiscales** des plus fortunés, des entreprises et des multinationales, qui est estimée de **60 à 80 milliards d'euros** de recettes perdues par an pour l'État

La thèse qui vise à faire porter aux salarié-e-s et aux privé-e-s d'emploi la responsabilité du chômage est moralement condamnable et économiquement infondée. Politiquement cette thèse se positionne dans le camp de la réaction pas dans celui du progrès.

La législation du travail telle que nous la connaissons est le produit de l'histoire sociale de notre pays. Nous considérons que les grandes conquêtes sociales ont permis à notre pays et à notre économie de faire des avancées en termes de développement. Les « conquises sociales » font de notre pays une référence en Europe et dans le monde. La réduction du temps de travail, les congés payés, les CE et CHSCT, le conseil des prud'hommes, les grandes entreprises publiques, notre service public sont des constructions originales contre lesquels le pouvoir de l'argent conduit des attaques régulières et coordonnées.

Le capitalisme ultra-libéral français et mondial veut en finir avec ce qu'ils résument comme étant le programme du CNR et l'esprit de 1968, mais c'est l'ensemble des conquises sociales arrachés par les luttes sociales qu'ils veulent défaire. Au moment où nous célébrons ces conquêtes sociales de 1936, ce gouvernement et l'Assemblée nationale ne peuvent pas être les fossoyeurs d'un pan entier de notre histoire sociale de nos luttes syndicales et politiques.

Le Président du MEDEF a promis un million d'emplois en échange de milliards d'euros, mais ce magnifique cadeau a permis d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires, sans créer d'emplois. Nous proposons que le prochain code du travail acte d'une nouvelle grande avancée sociale en portant le temps de travail à 32h00. Plus de 4 millions d'emplois pourraient ainsi être créés en permettant notamment aux femmes de ne plus subir le temps partiel imposé. Travailler toutes et tous, travailler mieux, voilà une proposition pour réduire, le chômage de masse et la précarité. Voilà une proposition permettant de relever le pouvoir d'achat des ménages et relancer la croissance. Voilà une proposition digne d'une majorité qui

Union Départementale des syndicats CGT de l'Hérault

Maison des syndicats - 474 allée Henry II de Montmorency - 34000 Montpellier

Tél. : 04 67 15 91 67 - Fax : 04 67 15 63 92 - email : ud34@cgt.fr

se fixerait comme objectif le plein emploi. 150 personnalité-es viennent de publier une tribune demandant une nouvelle réduction du temps de travail.

Cette modification importante de la loi, permettrait branche par branche de faire vivre la fameuse démocratie sociale tant vantée, et permettrait dans le respect de la hiérarchie des normes de négocier dans chaque entreprise la RTT. Le texte El Khomri en remettant en cause la hiérarchie des normes et le principe de faveur permettra au contraire une dérèglementation généralisée et le dumping social. Nous ne pouvons pas accepter que sous la pression patronale et dans la peur du chômage des accords d'entreprise puissent réduire les droits des salariés et conduire à accepter l'inacceptable. Nous ne pouvons pas accepter que ce gouvernement et l'Assemblée Nationale **valident le chantage patronal comme la nouvelle norme du dialogue social.**

Nous revendiquons que la norme redevienne le CDI et le Statut dans la fonction publique. Nous n'acceptons pas cette idée selon laquelle la jeunesse devrait accepter la précarité et devrait se voir imposer des droits moindres pour pouvoir accéder à l'emploi. Nous militons au contraire pour que cette société et nos entreprises fassent toute sa place à la jeunesse. La jeunesse a besoin d'encouragement et de confiance, c'est donc un « devoir social » de rétribuer justement les formations acquises, et proposer dès la première embauche la stabilité du CDI.

Nous ne supportons pas l'idée que cette jeune génération puisse vivre moins bien que les générations qui l'ont précédée. Nous ne supportons pas que la jeunesse soit privée du droit à l'égalité, un principe fondateur de notre République. **Nous n'acceptons pas il y a dix ans le CPE, nous vous demandons aujourd'hui de rejeter la loi El Khomri.**

Enfin, alors que la jeunesse piétine au chômage, leur-e-s ainé-es voient leur départ en retraite reporté. **Nous revendiquons de revenir à un départ en retraite à 60 ans gagné en 1981.** Promesse non tenue du candidat Hollande. Le recul de l'espérance de vie, et de l'espérance de vie en bonne santé, plaide pour cette mesure de justice sociale.

Le principe d'égalité, devrait inspirer de nouvelles dispositions législatives pour **imposer l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.** Ce principe annoncé dans le préambule de la loi, est bafoué ensuite dans les dispositions comme l'écrivent un collectif de militantes féministes, de chercheuses et de syndicalistes dans un appel : Réforme du droit du travail : « **Non à la double peine pour les femmes** ». Les femmes subissent au quotidien la discrimination salariale et professionnelle. Une injustice indigne, qu'un code du travail du XXIème siècle devrait combattre et sanctionner fortement. **Y aurait-il dans notre République des discriminations acceptables ?**

Comment peut-on verser des aides publiques à des entreprises qui ne respectent pas le droit en la matière ? Sur saisine des élus du personnel l'Etat et les caisses de sécurité sociale ne seraient-ils pas en droit de réclamer le remboursement des sommes des différentes aides publiques et exonérations aux patrons délinquants ? La discrimination sexiste est un acte condamnable dans la société comme au travail, l'égalité est inscrite dans notre Constitution.

Non la loi El Khomri même amendée sous pression de la rue et des mobilisations, non cette loi ne correspond pas à nos attentes en termes de protection des salarié-e-s que doit garantir la loi. Elle reste « tout bénéf pour le MEDEF » et les larmes de crocodile de GATTAZ ne trompent personne.

Madame, Monsieur, la CGT aspire à des droits nouveaux en phase avec l'urgence des aspirations au progrès social. Le CPA ne correspond pas à nos attentes en termes de sécurisation des parcours professionnels. Nous avons des propositions permettant de créer un Nouveau Statut du Travail Salarié et une véritable Sécurité Sociale Professionnelle. Nous avons pour projet de rendre notre société plus juste, de garantir à chacun-e le respect de sa vie au travail et de sa vie de famille. Le travail du dimanche doit redevenir exceptionnel avec un droit à rémunération et à repos exceptionnels eux aussi !

Le Référendum d'entreprise proposé par la loi El Khomri sous pression du lobby des grands magasins revient sur les dispositions existantes en termes de représentativité syndicale et bafoue l'expression des salariés lors des élections professionnelles. C'est la réponse patronale aux oppositions syndicales contre le travail dominical. Si ce gouvernement prône le référendum au-dessus des élections, pourquoi ne s'applique-t-il pas le principe à lui-même ? En ne tenant aucun compte des différents scrutins électoraux qui ont sanctionné son camp, et en brandissant dès l'origine du débat la menace du 49.3, dont il a déjà usé et abusé, ce gouvernement a pris le parti de la confrontation et du conflit social. Nous n'avons aucune leçon de démocratie à recevoir de sa part !

Démocratie Sociale ? Chiche !

- Nous demandons le retour des élections des conseillers prud'hommes, ce sont les seules élections qui permettent à l'ensemble **des salarié-es quelle que soit leur nationalité** de s'exprimer !

- Nous demandons aussi le retour de l'élection des administrateurs dans les caisses de sécurité sociale !

Droit syndical ? Chiche !

- Nous exigeons la loi d'amnistie votée par la majorité de gauche au Sénat sous Sarkozy et abandonnée après l'élection de François Hollande.

- Nous demandons à ce que la loi sacralise nos bourses du travail et nos maisons des syndicats.-

- Nous revendiquons des droits syndicaux interprofessionnels pour les responsables syndicaux de nos organisations territoriales.

Madame, Monsieur, vous n'avez pas été élu-e-s pour voter une loi régressive, nous sommes à votre disposition pour poursuivre le débat et l'argumentation.

Cette lettre se veut publique, les réponses que vous y apporterez ainsi que l'absence de réponse seront communiquées par nos soins sur nos médias.

Face à un enjeu majeur de société, l'abstention ne peut pas être une réponse acceptable. En présentant ce texte, le gouvernement se disqualifie définitivement, ses soutiens le seront tout autant. Ne doutez pas un seul instant que nos plus de 10 000 adhérents vont être très attentifs aux suites que vous donnerez à cette lettre ouverte, ainsi qu'au vote que vous serez amené à effectuer.

Recevez ; Madame la députée, Monsieur le député, nos salutations syndicales.

Serge RAGAZZACCI
Secrétaire général